



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 30 octobre 2023

**Dossier n° : AE 23.0429**

**Demandeur : GAEC SALVAGNAC**

**Date d'enregistrement de la demande : 09/10/23**

**Date limite de candidature : 09/01/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 09/02/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CEZENS	6,42	DECONQUANT	Section C 75,76,
CEZENS	19,58	indivision VERGNE	Section C 5,14,24j,25,28,77,84j,k,88,
CEZENS	10,44	BONNAL J-Louis	Section C 2,78j,k,,79,80,81,82,83,86,87,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière